

# Mathilde Panot : Veolia est “responsable” de la crise de l'eau

ÉCRIT PAR CELIA.ALBERI@LCG.GP

23 avril 2021



*La députée La France insoumise Mathilde Panot pointe des responsabilités de Veolia, maison mère de Générale des eaux, dans la vétusté des réseaux d'eau en Guadeloupe.*

La loi qui crée une structure unique pour le service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe a été définitivement adoptée à l'Assemblée nationale jeudi 15 avril. C'est l'autosatisfaction dans les rangs de la majorité. La députée Justine Bénin et le sénateur Dominique Théophile saluent des "avancées concrètes et ambitieuses". Ils voient dans la création d'une commission de surveillance aux compétences élargies, dont le président sera un usager qui siégera au comité syndical de la structure unique, l'expression du consensus partagé. Du côté de l'opposition, La France insoumise a voté contre le texte. L'explication de vote délivrée par la députée Mathilde Panot a pointé la responsabilité de la multinationale Veolia, maison mère de la Générale des Eaux, dans le naufrage de la gestion de l'eau en Guadeloupe. Si 60 % de l'eau douce captée est perdue dans la nature, "on peut remercier les responsabilités de Veolia qui a sous inverti dans les réparations des fuites et des canalisations pendant des décennies explique la députée. (...) Et où est passé l'argent ? Veolia passe d'un excédent budgétaire

*de 18 millions d'euros entre 2000 et 2007 à un déficit de plus de 100 millions d'euros sur la période 2010-2015 avec des réseaux laissés à l'abandon. Veolia et le Siaeag laissent derrière eux une dette immense. (...) Qui va payer la dette de Veolia ? Qui va payer les 1 milliard nécessaires à la remise en état du réseau d'eau potable en Guadeloupe ? Que va-t-il advenir des salariés du Siaeag ? Malheureusement nous n'en saurons pas plus avec cette proposition de loi."* De fait, les usagers paieront une deuxième fois ce qui avait déjà été versé via la part "Abonnement" des factures qui sert à financer les investissements, l'entretien du patrimoine, les salaires des techniciens et agents. Les usagers paieront une troisième fois au travers des impôts qui alimentent les fonds publics utilisés pour le plan eau. La commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences créée le 9 février doit livrer ses conclusions au plus tard le 9 août 2021. Le parti La France insoumise souhaite inscrire le sujet de l'eau à l'agenda politique de la présidentielle de 2022. Sa proposition phare est d'inscrire dans la Constitution le droit à l'eau, à son assainissement et à l'interdiction de son accaparement par les intérêts privés.